



**VILLE-MARIE,  
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE  
LUNDI 14 MAI 2018**

À la séance EXTRAORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-sept heures;

à laquelle session sont présents :

M <sup>mes</sup> Claudine Laforge	Ghyslaine Morin-Jolette
Hélène Nickner	Renelle R.-Lessard
MM. Renald Baril	Denis Beauvais
Jonathan Jensen-Lynch	Denis Paquet
Pierre Rivard	

Tous commissaires formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

M<sup>mes</sup> Célia Vincent-Cadieux et Marie-Josée Girard représentant le comité de parents sont absentes en raison du conflit d'intérêts.

M. Jean-François Trahan représentant le comité EHDAA est absent en raison du conflit d'intérêts.

Assiste également à cette séance :

M<sup>me</sup> Josée Pelchat, secrétaire générale

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2018-3275

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en inversant les points 4.2 et 4.3, la résolution demandant la fin du huis doit précéder la résolution concernant la proposition d'entente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

CC-2018-3276

**RÉSOLUTION DEMANDANT LE DÉBUT DU HUIS CLOS**

Il est proposé par le commissaire Jonathan Jensen-Lynch et résolu unanimement de procéder à un huis clos afin de traiter du sujet à l'ordre du jour. Il est 17 h 09.

CC-2018-3277

**RÉSOLUTION DEMANDANT LA FIN DU HUIS CLOS**

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que le huis clos soit levé. Il est 17 h 39.

CC-2018-3278

**ACTION COLLECTIVE RELATIVE AUX FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

**ATTENDU** le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

**ATTENDU** la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

**ATTENDU** l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente »);

**ATTENDU** les discussions tenues à huis clos;

**ATTENDU** que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

**ATTENDU** la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;



**LUNDI 14 MAI 2018 (suite)**

**CC-2018-3278  
(suite)**

Il est proposé par le commissaire Renald Baril et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;

**D'AUTORISER** le président et le directeur général à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;

**DE VERSER** l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal;

**CC-2018-3279**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle R.-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément dix-sept heures quarante-huit minutes lorsque les délibérations prennent fin.

Pierre Rivard, président

Josée Pelchat, secrétaire générale